


Mars 2011

F

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольствен ная и сельскохозяйств енная организация Объединенных	Organización de las Naciones Unidas para la Agricultura y la Alimentación
---	--	--------------------	---	---	--	--

## CONSEIL

**Cent quarante et unième session**

**Rome, 11-15 avril 2011**

**Évolution des débats d'instances intéressant la FAO**

### Résumé d'orientation

Conformément à l'Action n° 2.31 du Plan d'action immédiate, le Conseil est tenu au courant des débats d'autres instances intéressant la FAO afin que puisse se poursuivre le dialogue avec d'autres organes directeurs, selon qu'il convient, et en particulier avec les organes directeurs des organismes s'occupant d'alimentation et d'agriculture ayant leur siège à Rome.

Les exposés présentés à la cent quarante et unième session du Conseil auront pour thèmes:

- Coopération FAO/Organisation mondiale de la Santé (OMS) sur les questions de sécurité alimentaire – Résolution de l'Assemblée mondiale de la santé
- Participation de la FAO à la Commission de la condition de la femme consacrée aux femmes rurales en 2012
- Dixième réunion de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique
- Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques
- Forum mondial de l'eau et Semaine mondiale de l'eau
- Incidences pour la FAO de la seizième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatique (CCNUCC) tenue à Cancun, Mexique (novembre-décembre 2010)
- Conférence de La Haye sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et le changement climatique (La Haye, 31 octobre-5 novembre 2011)

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur Internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)

## **I. Coopération FAO/Organisation mondiale de la Santé (OMS) sur les questions de sécurité alimentaire – Résolution de l'Assemblée mondiale de la Santé**

1. La coopération FAO/OMS, avec ses différentes divisions: avis scientifiques (Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires, Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides, Consultations mixtes FAO/OMS d'experts de l'évaluation des risques microbiologiques, Réunions mixtes d'experts FAO/OMS sur la nutrition, renforcement des capacités et activités normatives (Commission du Codex Alimentarius), est un exemple de coopération de longue date fructueuse entre deux organismes des Nations Unies. L'Assemblée mondiale de la santé examine ses travaux sur la sécurité alimentaire tous les dix ans environ, et en mai 2010 la soixante-troisième Assemblée mondiale de la santé (2010) a adopté une résolution relative à la promotion d'initiatives en faveur de la sécurité sanitaire des aliments (Résolution WHA63:

[http://apps.who.int/gb/ebwha/pdf\\_files/WHA63-REC1/WHA63\\_REC1-en.pdf](http://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA63-REC1/WHA63_REC1-en.pdf))

2. La résolution confirme la menace grave et permanente que représentent les maladies d'origine alimentaire pour la santé de millions de personnes dans le monde, en particulier dans les pays en développement dont l'état nutritionnel est inadéquat; elle plaide en faveur de l'amélioration du suivi et de l'établissement de rapports relatifs à la charge des maladies d'origine alimentaire et des zoonoses par le renforcement des réseaux mondiaux, notamment le Réseau international des autorités de sécurité sanitaire des aliments (INFOSAN) et l'amélioration de l'évaluation, de la gestion et de la communication des risques liés à l'alimentation et aux zoonoses. La résolution établit: i) que la croissance continue du commerce mondial accroît le risque de propagation transfrontière des agents pathogènes et contaminants et la nécessité d'un échange d'informations relatives à la sécurité alimentaire plus efficace à l'échelle de la planète; ii) les rôles importants de la FAO/OMS à l'appui de la Commission du Codex Alimentarius en tant que point de référence pour l'établissement de normes alimentaires internationales; iii) l'occasion unique offerte par la Commission à tous les pays de se joindre à la communauté internationale pour participer à la formulation et à l'harmonisation de normes alimentaires et en assurer l'application à l'échelle internationale, et note la participation accrue, notamment des pays en développement, aux travaux de la Commission.

3. La résolution demande au Directeur général de l'OMS de fournir un appui approprié et durable aux organes d'experts conjoints de la FAO et de l'OMS, à la Commission du Codex Alimentarius et au Réseau international des autorités de sécurité sanitaire des aliments. La résolution appelle également à l'inclusion de la sécurité sanitaire des aliments dans le débat international sur les crises et les situations d'urgence alimentaires, et à fournir un appui technique aux États Membres et aux organismes internationaux afin qu'ils appréhendent la sécurité sanitaire des aliments, la nutrition et les questions de sécurité alimentaire de manière globale et intégrée.

## **II. Participation de la FAO à la Commission de la condition de la femme consacrée aux femmes rurales en 2012**

4. La FAO est l'institution chef de file pour les femmes rurales dans l'agriculture et la sécurité alimentaire et elle défend, en collaboration avec le FIDA et le PAM, la cause des femmes rurales. La proposition pour 2012 fait suite à un ensemble de réalisations accomplies l'année dernière: l'événement collatéral de la Commission de la condition de la femme, « Soutenir les agricultrices pour faire face à l'insécurité alimentaire », en mars 2010; l'événement préparatoire à la Revue ministérielle annuelle 2010 du Conseil économique et social, en avril 2010; le débat de haut niveau de la session de fond du Conseil économique et social, en juillet 2010, au cours duquel la FAO, le FIDA et le PAM ont fait une déclaration commune sur le thème de la « Mise en œuvre des objectifs et engagements convenus au niveau international en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation de la femme ».

5. En 2011, le rapport SOFA (La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture) 2010-2011 mettra l'accent sur les femmes dans l'agriculture et fournira de nouvelles données sur le nombre de femmes qui jouent un rôle dans l'agriculture; ce que les inégalités entre les sexes signifient; ce qu'elles coûtent à la société en termes de pertes de production agricole et de sécurité sanitaire des aliments; et comment les politiques agricoles peuvent réduire les inégalités entre les sexes.

6. En 2012, la Commission de la condition de la femme se concentrera sur les femmes rurales. Il s'agit d'une occasion unique pour la FAO de réaffirmer son rôle de chef de file, en particulier après achèvement du SOFA 2010-2011. La FAO se joindra aux deux autres institutions pour l'alimentation et l'agriculture ayant leur siège à Rome afin de garantir que les principaux enseignements du SOFA et de la Commission de la condition de la femme 2011 relatifs à l'égalité des sexes, aux sciences et aux technologies soient largement diffusés.

### **III. Dixième réunion de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique**

7. La dixième réunion de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique, tenue du 18 au 29 octobre 2010 à Nagoya, Japon, a adopté, avec le soutien d'organisations intergouvernementales et autres, un Plan stratégique 2011-2020 pour la biodiversité qui devra être mis en œuvre par les gouvernements. Le Groupe de la gestion de l'environnement a été invité à dresser une liste des mesures de mise en œuvre dans l'ensemble du système des Nations Unies. Plusieurs « objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique » du Plan stratégique sont essentiels pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique pour l'alimentation et l'agriculture et, de manière plus générale, pour la réduction de la pauvreté et l'élimination de la faim.

8. La Conférence des parties a également adopté le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relatif à la Convention sur la diversité biologique. La Conférence des parties a noté avec satisfaction la Résolution 18/2009, par l'intermédiaire de laquelle la Conférence de la FAO, à sa trente-sixième session, a demandé aux négociateurs de prendre en compte la nature spécifique de la biodiversité agricole, et en particulier des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Le Protocole de Nagoya reconnaît explicitement l'importance des ressources génétiques pour la sécurité alimentaire, ainsi que la nature particulière de la biodiversité agricole, ses caractéristiques distinctives et ses problèmes appelant des solutions spécifiques. Le Protocole, qui considère également le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO comme un instrument complémentaire, n'empêche pas ses parties d'élaborer et d'appliquer d'autres accords internationaux pertinents, y compris des accords sur l'accès spécialisé et le partage des avantages, à condition qu'ils appuient les objectifs de la Convention et du Protocole et qu'ils n'aillent pas à leur rencontre. Le Protocole encourage l'établissement de dispositions contractuelles types ainsi que l'élaboration, la mise à jour et l'utilisation de codes de conduite, de directives et de meilleures pratiques et/ou de normes d'application volontaire en relation avec l'accès et le partage des bénéfices.

9. La Conférence des parties a adopté des décisions relatives, entre autres, à la biodiversité des eaux intérieures, à la biodiversité marine et côtière, à la diversité biologique des montagnes, aux zones protégées, à l'utilisation durable, à la biodiversité forestière, aux biocombustibles et à la biodiversité, ainsi qu'aux espèces exotiques envahissantes. La décision relative à la biodiversité agricole reconnaît le rôle de la FAO dans l'appui à la mise en œuvre du programme de travail de la Convention en matière de biodiversité agricole. Elle note avec satisfaction les travaux en cours au sein de la FAO et de sa Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi que les trois initiatives internationales dirigées par la FAO, relatives à la biodiversité des sols, aux pollinisateurs et à la diversité biologique pour l'alimentation et la nutrition. La Conférence des parties a salué en particulier la publication du « deuxième rapport sur l'État des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde » qu'elle considère comme une « base technique solide pour le perfectionnement du Plan d'action mondial sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture ». La Commission examinera le projet de Plan d'action mondial

actualisé à sa treizième session ordinaire (18-22 juillet 2011), pour adoption par une Conférence technique internationale ou par la Conférence de la FAO à sa trente-huitième session en 2013.

10. En réponse à l'invitation de la Conférence des parties, l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa soixante-cinquième session, a décidé de proclamer 2011-2020 Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique.

#### **IV. Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques**

11. Le 20 décembre 2010, à sa soixante-cinquième session, l'Assemblée générale des Nations Unies a demandé au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) de prendre les mesures nécessaires à la création d'une plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES). L'Assemblée générale a demandé au PNUE de convoquer une séance plénière dès que possible, en vue de déterminer les modalités et arrangements institutionnels pour la plateforme. Il conviendra notamment de déterminer quelles organisations se chargeront de sa création et quels pays l'accueilleront.

12. La demande de l'Assemblée générale a fait suite à une troisième réunion intergouvernementale et multipartite spéciale organisée par le PNUE à Busan (République de Corée) du 7 au 11 juin 2010. Le « document final de Busan » adopté par les représentants des gouvernements présents à la réunion recommande que la plateforme renforce l'interface science-politique dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques et prenne la forme d'un organisme intergouvernemental indépendant géré par un ou plusieurs organes, institutions spécialisées, fonds ou programmes existants des Nations Unies. Les évaluations menées par la plateforme devront être scientifiquement crédibles, indépendantes, faire l'objet d'un examen collégial et préciser les points incertains. Les informations qu'elle fournira devront être utiles pour les politiques mais sans valeur prescriptive. La plateforme devra également appuyer l'élaboration et l'exécution des politiques et hiérarchiser les besoins en matière de création de capacités en vue d'améliorer l'interface science-politique, aux niveaux appropriés. Le document final de Busan a été salué par le G8 dans sa déclaration de Muskoka, ainsi que par la dixième réunion de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique.

13. Compte tenu de mandat de la FAO, de son expérience et du rôle qu'elle joue depuis longtemps dans les évaluations périodiques du rapport sur l'État des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et d'autres évaluations relatives à la biodiversité et aux services écosystémiques, les représentants des gouvernements ayant participé aux consultations sur la plateforme ont estimé que la FAO était un acteur de premier plan et un éventuel partenaire clé pour sa création. Le document final de Busan encourage dès lors les organes directeurs de la FAO (ainsi que le PNUE et l'UNESCO) à examiner plus avant leurs rôles dans ce processus.

#### **V. Forum mondial de l'eau et Semaine mondiale de l'eau**

14. La FAO a participé activement aux précédents Forums mondiaux de l'eau, organisés dans différentes villes tous les trois ans (Marrakech en 1997, La Haye en 2000, Kyoto en 2003, Mexico en 2006 et Istanbul en 2009).

15. La participation de la FAO est pertinente afin de faire entendre la voix de « l'eau en agriculture » dans des forums principalement axés sur « l'eau dans les zones urbaines » (eau potable et assainissement). S'inspirant du succès de la FAO, qui a réussi à donner une place plus importante à l'agriculture au cours du dernier Forum à Istanbul, et à la suite d'une réunion entre le président du Conseil mondial de l'eau (CME) et le Directeur général de la FAO, le Département de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement a décidé d'assurer la coordination du thème prioritaire « l'eau et la sécurité alimentaire » pour le sixième Forum mondial de l'eau, qui se tiendra à Marseille, France, en mars 2012.

16. Chaque année, le Stockholm International Water Institute (SIWI) organise la Semaine mondiale de l'eau, un événement majeur à l'occasion duquel professionnels, ONG, scientifiques, institutions des Nations Unies et représentants des gouvernements se réunissent pour tenter de relever les grands défis de l'eau. Cette Semaine est également traditionnellement l'occasion d'accueillir la Réunion de direction de haut niveau d'ONU-Eau.

17. Étant donné son grand nombre de participants éminents et issus de tous les horizons, la Semaine mondiale de l'eau constitue une occasion idéale d'accroître le retentissement international et médiatique de messages essentiels. La FAO participe à la Semaine mondiale de l'eau depuis 2006 (en sa qualité de présidente de l'initiative ONU-Eau de 2007 à 2009) et en 2010 elle a participé à la coordination des séminaires portant sur le thème « Qualité de l'eau et gestion des eaux usées »:

- Réduire les risques liés à l'irrigation par les eaux usées: stratégies et mesures incitatives
- Lancement de la deuxième édition du dossier d'information sur les directives pour un recyclage hygiénique des eaux usées dans l'agriculture
- Journée mondiale de l'eau 2011 – Gestion des eaux urbaines: questions clés et priorités d'action

18. Ces événements sont organisés en collaboration avec ONU-Eau, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Centre de recherche pour le développement international (CRDI), l'Institut international de gestion des ressources en eau et la Banque mondiale. Cette année, les événements suivants sont organisés:

- Journée mondiale de l'eau 2012: L'eau et la sécurité alimentaire: appel à solutions
- Sixième Forum mondial de l'eau: Messages issus du processus de consultation sur l'eau et la sécurité alimentaire
- L'État des ressources en terres et en eau dans le monde: Systèmes en danger
- Quelle qualité de l'eau pour quelle utilisation? Appel à communications des organes de contrôle.

19. Ces séminaires sont organisés en collaboration avec d'autres partenaires (ONU-Eau, FIDA, Stockholm International Water Institute (SIWI), Commission internationale des irrigations et du drainage (CIID), Conférence mondiale de l'eau, Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués, et autres).

## **VI. Incidences pour la FAO de la seizième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCUNCC) tenue à Cancun, Mexique (novembre-décembre 2010)**

20. Il a été défini que certains points clés de l'accord de Cancun avaient des répercussions directes sur le mandat de la FAO:

- i) Reconnaissance officielle de la nécessité d'accroître les engagements actuels en matière de réduction des émissions;
- ii) Décision relative à l'action concertée à long terme:
  - Renforcement des mesures d'adaptation (Cadre de l'adaptation de Cancun);
  - Renforcement des mesures d'atténuation;
  - Amélioration des évaluations, aux niveaux national et international;
  - Registre des mesures d'atténuation pertinentes prises au niveau national;
  - Réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD+), notamment: mesures potentielles d'atténuation pour tous les types de forêts, par exemple pour l'interface forêts-agriculture;
  - Financement (Fonds vert, 100 milliards d'USD par an d'ici 2020 pour lutter contre les incidences du climat dans les pays en développement et pour le développement à

faible intensité de carbone. La Banque mondiale administrera provisoirement le fonds).

- iii) L'extension du Protocole de Kyoto a été reportée
- iv) Le programme de travail sur l'agriculture a été reporté

D'autres événements de Cancun intéressent le mandat de la FAO:

- Grande importance accordée à l'agriculture et à la sécurité alimentaire dans de nombreux événements collatéraux;
  - la Journée de l'agriculture et la Journée de la forêt ont été étroitement liées, avec plus de 2000 participants pour chacun des deux événements.
- v) Les considérations essentielles à la poursuite des travaux de la FAO dans le domaine du changement climatique sont les suivantes:
- a) La création du Fonds vert a suscité des attentes quant à la contribution et à la participation de la FAO, en particulier dans le domaine de l'adaptation. Les activités transversales en cours au sein de la FAO pour la création d'un programme-cadre pour l'adaptation aux changements climatiques pourraient constituer un point de départ.
  - b) L'accord relatif à la Réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD-plus) permettra aux pays de passer à la phase d'exécution. Le Programme ONU-REDD fournira une base à partir de laquelle progresser. Il est probable que l'appui des pays sera de plus en plus sollicité, et que le rôle de la FAO sera de plus en plus axé sur les connaissances.
  - c) Le projet d'atténuation des effets du changement climatique dans l'agriculture fournira des orientations importantes pour l'élaboration du programme de travail sur l'agriculture. On peut notamment citer des opérations pilotes au niveau national, une base de connaissances pour les pratiques agricoles d'atténuation, et des évaluations des potentiels d'émissions et d'atténuation dans les secteurs agricoles.
  - d) La participation de la FAO au partenariat pour les « services climatiques », qui a permis d'améliorer les observations, les analyses et l'aide à la prise de décisions – l'accent étant mis sur les questions d'importance stratégique relatives à l'alimentation et à l'agriculture.
  - e) Les questions liées à l'énergie, tant l'énergie issue de l'agriculture que l'énergie consommée dans les secteurs agricoles, feront l'objet d'une attention de plus en plus soutenue.

## **VII. Conférence de La Haye sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et le changement climatique (La Haye, 31 octobre-5 novembre 2011)**

21. La dix-septième session de la Commission du développement durable (New York, mai 2009), le Sommet mondial de la FAO sur la sécurité alimentaire (Rome, novembre 2009) et d'autres forums ont noté qu'il était urgent de s'attaquer aux défis étroitement liés de l'insécurité alimentaire, du développement et du changement climatique, qui se recoupent dans le secteur agricole et exercent une pression accrue sur l'écosystème dont dépend ce secteur.

22. La Conférence de La Haye a réuni des participants issus de gouvernements, d'organisations et d'institutions nationales et internationales, du secteur privé, d'organisations non gouvernementales, de fondations philanthropiques, de la société civile, du monde agricole et de la communauté scientifique en vue d'élaborer un plan d'action pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et le changement climatique. L'objectif de ce plan d'action est d'aider le secteur agricole à obtenir des résultats positifs sur trois fronts: le développement, la sécurité alimentaire et le changement climatique. Il définit les domaines qui nécessitent une attention et prévoit les engagements et investissements nécessaires pour

établir un lien entre les investissements, politiques et mesures agricoles et la transition vers une croissance intelligente face au climat.

23. Le plan de travail est considéré comme un document « vivant », car il évoluera constamment et sera utilisé pour élargir les partenariats existants et en établir de nouveaux, avec la participation de l'ensemble des parties prenantes. Il ne préjuge de rien, mais apporte son appui et sa contribution à la mise en œuvre des conclusions d'autres processus internationaux tels que:

- Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale;
- La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques;
- La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification;
- La Convention sur la diversité biologique;
- La Conférence des Nations Unies sur le développement durable – Processus de Rio: vingt ans après.

24. Le Gouvernement des Pays-Bas continue d'appuyer le processus en vue d'une Conférence de suivi qui sera organisée au Viet Nam en 2012.